



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/604/Add.2  
5 décembre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

---

Cinquante et unième session  
Point 96 b) de l'ordre du jour

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE :  
AGENDA POUR LE DÉVELOPPEMENT

Rapport de la Deuxième Commission (Partie III)\*

Rapporteur : Mme Silvia Cristina CORADO-CUEVAS (Guatemala)

I. INTRODUCTION

1. La Deuxième Commission a tenu un débat de fond sur le point 96 de l'ordre du jour (voir A/51/604, par. 2). Elle s'est prononcée sur l'alinéa b) à ses 34e et 37e séances, les 12 novembre et 2 décembre 1996. On trouvera un résumé des débats qu'elle a consacrés à cette question dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/51/SR.34 et 37).

II. EXAMEN DE PROJETS DE RÉOLUTION

A. Projets de résolution A/C.2/51/L.21 et L.52

2. À la 34e séance, le 12 novembre, les représentants du Costa Rica (au nom des États Membres qui sont membres du Groupe des 77, et de la Chine) et de la Colombie (au nom des États Membres qui sont membres du Mouvement des pays non alignés) ont présenté un projet de résolution (A/C.2/51/L.21) intitulé "Relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat", dont le texte était conçu comme suit :

"L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) du 1er mai 1974,

Réaffirmant ses résolutions 48/165 du 21 décembre 1993, 49/95 du 19 décembre 1994 et 50/122 du 20 décembre 1995 relatives à la relance

---

\* Le rapport de la Commission sur cette question sera publié en plusieurs parties, sous la cote A/51/604 et additifs.

du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat,

Notant avec intérêt le rôle que joue le Secrétaire général en encourageant tous les pays à engager un dialogue constructif afin de promouvoir le développement et en facilitant les efforts qu'ils déploient en ce sens,

Tenant compte de la note du Secrétaire général,

1. Réaffirme qu'il faut encourager un dialogue constructif et un partenariat fondés sur des intérêts et des avantages mutuels, une interdépendance véritable, la responsabilité partagée et le partenariat de manière à assurer une croissance économique soutenue et un développement durable ainsi qu'à améliorer l'environnement économique international afin qu'il soit propice à un tel développement;

2. Réaffirme également qu'il faut placer le développement au centre des activités de l'Organisation des Nations Unies et que celle-ci a un rôle essentiel à jouer en stimulant la coopération économique internationale pour le développement et en la revitalisant en intensifiant le partenariat entre pays;

3. Décide de reporter au début de sa cinquante-deuxième session la tenue, pendant deux jours, du premier dialogue de haut niveau sur les répercussions économiques et sociales de la mondialisation et de l'interdépendance et leurs incidences au niveau des politiques – dialogue dont la date, les modalités et le thème principal seront arrêtés par le Président de l'Assemblée générale dans le cadre de consultations avec les États Membres d'ici à février 1997 au plus tard – et prie le Secrétaire général de commencer à préparer ce dialogue, en coopération étroite avec les gouvernements, des commissions régionales, les organisations concernées et les autres acteurs du développement;

4. Réaffirme l'importance du dialogue sur les questions économiques et les questions de développement entre les pays développés et les pays en développement, notamment du dialogue en cours entre le Mouvement des pays non alignés et le Groupe des Sept, ainsi que des consultations qui ont lieu avec la participation des pays développés et le Groupe des 77;

5. Prie le Secrétaire général de présenter de nouvelles recommandations visant à renforcer ce dialogue, en tenant compte pour ce faire des conclusions communes du Conseil économique et social sur la coordination du suivi par les organismes des Nations Unies et l'application des résultats des grandes conférences internationales organisées par l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes, ainsi que des résultats des discussions en cours au Groupe de travail ad hoc à composition non limitée sur un Agenda pour le développement;

6. Prie également le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-deuxième session, pour examen, des recommandations sur les thèmes qui pourraient être retenus aux fins du dialogue, y compris la question de la mondialisation de l'économie, de l'intégration régionale et des nouvelles techniques d'information;

7. Prie en outre le Secrétaire général de développer ses propositions concernant la convocation de sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées aux principales questions à traiter dans le cadre du dialogue sur la coopération économique internationale pour le développement, notamment celles qui figurent dans l'Agenda pour le développement;

8. Prie le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-deuxième session un rapport sur l'application de la présente résolution;

9. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-deuxième session une question intitulée 'Relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat'."

3. À la 37e séance, le 2 décembre, le Vice-Président de la Commission, M. Kheireddine Ramoul (Algérie), a présenté un projet de résolution (A/C.2/51/L.52) issu des consultations officieuses consacrées au projet de résolution A/C.2/51/L.21.

4. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.2/51/L.52 (voir par. 7).

5. Compte tenu de l'adoption du projet de résolution A/C.2/51/L.52, le projet de résolution A/C.2/51/L.21 a été retiré par ses auteurs.

#### B. Document relatif à un Agenda pour le développement

6. À la 37e séance, le 2 décembre, sur la proposition du Président, la Commission a décidé de recommander à l'Assemblée générale de prendre acte de la note du Secrétaire général concernant les dispositions de sa résolution 50/227 visant son groupe de travail ad hoc à composition non limitée sur un Agenda pour le développement (A/51/319) (voir par. 8).

### III. RECOMMANDATIONS DE LA DEUXIÈME COMMISSION

7. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

Relance du dialogue sur le renforcement de la  
coopération économique internationale pour le  
développement par le partenariat

L'Assemblée générale,

Notant avec intérêt les efforts que déploie le Secrétaire général pour encourager un dialogue constructif visant à promouvoir le développement et pour faciliter les mesures prises à cet égard,

Tenant compte de la note du Secrétaire général<sup>1</sup>,

1. Réaffirme ses résolutions 48/165 du 21 décembre 1993, 49/95 du 19 décembre 1994 et 50/122 du 19 décembre 1995, relatives à la relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat;

2. Réaffirme l'importance du dialogue sur les questions économiques et les questions de développement entre pays développés et pays en développement;

3. Convient de reporter à sa cinquante-deuxième session la tenue, pendant deux jours, du dialogue de haut niveau – dialogue dont la date, les modalités et la visée seront arrêtées par son président, en consultation avec les États Membres, gardant à l'esprit sa décision 50/490 du 16 septembre 1996, et compte tenu des progrès et des résultats des travaux du Groupe de travail ad hoc à composition non limitée sur un Agenda pour le développement, sur le thème des répercussions sociales et économiques de la mondialisation et de l'interdépendance et leurs implications politiques – et prie le Secrétaire général d'entreprendre, en étroite coopération avec les gouvernements, toutes les parties concernées du système des Nations Unies, les organisations compétentes et les autres acteurs du développement, les premiers préparatifs de ce dialogue;

4. Prie le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-deuxième session un rapport sur la suite donnée à la présente résolution, y compris de nouvelles recommandations en vue de la relance du dialogue sur la coopération économique internationale pour le développement et une évaluation des efforts entrepris pour le renforcer, en particulier des résultats des discussions en cours au Groupe de travail ad hoc à composition non limitée, les thèmes éventuels à débattre dans le cadre dudit dialogue et des propositions visant à ce que l'Assemblée générale tiende des sessions extraordinaires consacrées aux principales questions sur lesquelles il portera, notamment celles qui sont spécifiées dans l'Agenda pour le développement;

5. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-deuxième session, au titre du point correspondant, la question subsidiaire intitulée "Relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat".

---

<sup>1</sup> A/51/485.

8. La Deuxième Commission recommande également à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :

Document relatif à un Agenda pour le développement

L'Assemblée générale décide de prendre acte de la note du Secrétaire général concernant les dispositions de sa résolution 50/227 visant son groupe de travail ad hoc à composition non limitée sur un Agenda pour le développement<sup>2</sup>.

-----

---

<sup>2</sup> A/51/319.